

2009/1629 - Création de "Lyon Campus", le centre de ressources pour les étudiants - Approbation d'une convention cadre de mise à disposition de locaux et de matériels entre la Ville de Lyon et les associations étudiantes signataires et du règlement intérieur général (Direction des Affaires Culturelles)
(BMO du 10/08/2009, p. 1409)

Rapporteur : M. ARRUE Jean-François

M. ARRUE Jean-François, rapporteur : Il est important de souligner à l'intention de notre Conseil, le côté emblématique de ces deux décisions. Ce rapport a trait à la fois à la montée en puissance d'un service mis en place au bénéfice de la population étudiante dans le cadre du mandat précédent, et à son installation dans un lieu pérenne et spécifique permettant de l'inscrire physiquement dans la ville.

Il s'agit de Lyon Campus que l'on appelait jusqu'à présent l'Espace multi-services étudiants dont je rappelle à nos Collègues qu'il a été mis en place il y a 8 ans, en partenariat avec le CROUS, avec le PRES, le Rectorat et la Préfecture, sous la forme d'un guichet unique, qui était installé jusqu'à présent dans les locaux du restaurant universitaire de la Madeleine, à l'époque des inscriptions universitaires et de la rentrée scolaire et qui permettait aux étudiants, à la fois :

- d'accéder à l'offre de logement et plus généralement aux autres services du CROUS,
- d'effectuer des démarches aux fins d'allocation logement par exemple auprès de la CAFAL,
- d'obtenir des consultations en matière de santé et de protection sociale,
- d'obtenir également par liaison informatique, cela a été particulièrement intéressant pour les étudiants étrangers et par visioconférence avec la Préfecture, les formalités relatives à leur titre de séjour.

Ce service est désormais installé dans les locaux du 25 rue Jaboulay, à proximité du Rectorat, et ils vont permettre aux étudiants, d'une part l'hébergement nécessaire à leur activité et également l'accès à un centre de ressource spécifique et visible, au cœur du quartier des facultés, en face du Rectorat, avec l'adjonction au service que j'énumérais à l'instant, d'un espace cybernétique en gratuité totale d'accès qui peut, en effet, être intéressant.

Je vous rappelle, Monsieur le Maire, que vous inaugurez ce centre, le 16 septembre à 17 heures et je pense que nos Collègues pourraient utilement y être également présents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est une invitation collective.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)